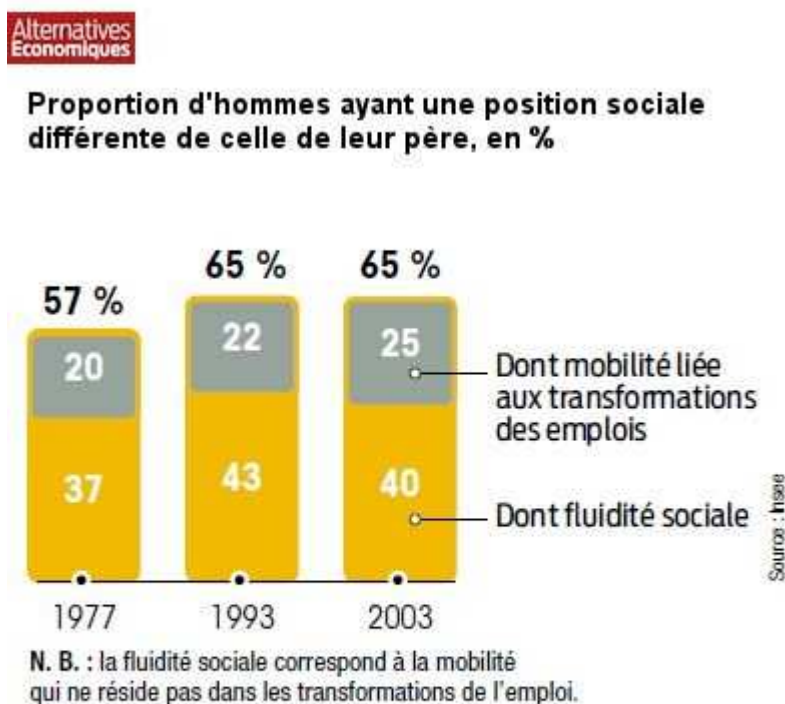


MOBILITE NETTE ET FLUIDITE SOCIALE DE LA NECESSITE DE NE PAS CONFONDRE LES DEUX NOTIONS

Dans un numéro spécial de la revue Alternatives Economiques paru en Février 2015, et dont le contenu cible clairement les élèves de Terminale ES afin de les aider à réviser leur baccalauréat, on pouvait trouver un article rédigé par Louis Maurin et consacré à la mobilité sociale.

L'article incriminé, dont l'intitulé est « *Une mobilité au ralenti* », et que l'on peut se procurer en ligne [ici](#) (moyennant paiement ou abonnement...), comportait le graphique ci-dessous :



L'analyse des données présentées par ce graphique était en outre assortie d'un commentaire sans ambiguïté (mais cohérent au regard du graphique) de son auteur, lequel fournit une interprétation complètement erronée de la partie de la mobilité observée qui ne s'explique pas par les évolutions de la structure socioprofessionnelle des emplois :

" Les statisticiens calculent la part de la mobilité non liée à ces évolutions, qu'ils appellent *mobilité nette* ou *fluidité sociale*, sorte d'indicateur de mesure de l'égalité des chances d'accéder aux différentes positions sociales, quelles que soient les modifications de l'emploi par ailleurs ".

S'il est exact que le concept de fluidité sociale a été introduit pour mesurer le degré d'égalité (ou d'inégalité) des chances dans l'accès à différentes positions sociales, en aucun cas ce concept ne peut être assimilé à la notion de mobilité nette. L'auteur de l'article fait donc fi des évolutions de la recherche sociologique en la matière, amène les élèves à confondre la distinction entre d'une part mobilité structurelle et nette, d'autre part entre mobilité absolue et relative.

L'objet de ce document est donc de démontrer, à partir de deux exemples simples et exploitables en classe, que les variations de l'intensité des flux de mobilité nette ne permettent pas de déduire de manière fiable l'évolution de la fluidité sociale. Précisément parce que cette dernière, s'appuyant sur un questionnement relatif à l'égalité des chances, ne peut être mesurée qu'à partir de rapports de chances relatives, c'est-à-dire d'une comparaison des chances relatives pour des individus de différentes origines, d'accéder à des positions convoitées plutôt qu'à des positions moins valorisées dans l'espace social hiérarchisé.

Exemple 1 : Une société plus mobile n'est pas forcément plus fluide !

Supposons une société fictive dans laquelle la population active masculine ne serait composée que de cadres, d'employés et d'ouvriers et dans laquelle les effectifs des trois catégories restent inchangés dans la génération des pères et dans celle des fils, avec 100 pères et 100 fils dans chacune des trois catégories.

A la période 1, l'étude de la mobilité intergénérationnelle aboutit à la table de mobilité suivante :

CSP des fils CSP des pères	Cadres	Employés	Ouvriers	Ensemble
Cadres	100	0	0	100
Employés	0	50	50	100
Ouvriers	0	50	50	100
Ensemble	100	100	100	300

A la période 2, la nouvelle table de mobilité donne les résultats suivants :

CSP des fils CSP des pères	Cadres	Employés	Ouvriers	Ensemble
Cadres	100	0	0	100
Employés	0	25	75	100
Ouvriers	0	75	25	100
Ensemble	100	100	100	300

Questions:

1. Pourquoi n'y-a-t-il pas de mobilité structurelle dans cette société ?
2. Dans la période 1, comparez le degré de mobilité des enfants de cadres, d'employés et d'ouvriers, puis comparez leurs chances respectives d'accéder à la position « cadres ». Que remarque-t-on alors ?
3. Déterminer le nombre d'individus mobiles puis le taux de mobilité nette dans la période 1 puis dans la période 2. Que remarque-t-on ?
4. L'inégalité des chances selon l'origine s'est-elle réduite de la période 1 à la période 2 ?

Exemple 2 : Une société moins fluide n'est pas forcément moins mobile !

Supposons une société fictive dans laquelle la population active masculine ne serait composée que de cadres, de professions intermédiaires et d'ouvriers et dans laquelle les effectifs des trois catégories restent inchangés dans la génération des pères et dans celle des fils, avec 100 pères et 100 fils dans chacune des trois catégories. (toujours pas de mobilité structurelle possible)

A la période 1, l'étude de la mobilité intergénérationnelle aboutit à la table suivante :

CSP des fils CSP des pères	Cadres	PI	Ouvriers	Ensemble
Cadres	50	40	10	100
Professions intermédiaires	30	40	30	100
Ouvriers	20	20	60	100
Ensemble	100	100	100	300

A la période 2, la nouvelle table de mobilité donne les résultats suivants :

CSP des fils CSP des pères	Cadres	PI	Ouvriers	Ensemble
Cadres	60	35	5	100
Professions intermédiaires	35	30	35	100
Ouvriers	5	35	60	100
Ensemble	100	100	100	300

Questions:

- Déterminer le nombre d'individus mobiles puis le taux de mobilité nette dans la période 1 puis dans la période 2. Que remarque-t-on ?
- Les enfants de professions intermédiaires sont-ils plus mobiles dans la période 1 ou dans la période 2 ? Cette évolution entre les deux périodes a-t-elle permis d'augmenter leurs chances relatives de devenir cadre plutôt qu'ouvrier ?
- Calculez pour chacune des deux périodes les chances relatives de devenir cadre plutôt qu'ouvrier pour les enfants de cadres, puis pour les enfants d'ouvriers
- A partir des résultats de la question 3, complétez le tableau suivant :

Rapport des chances relatives de devenir cadre plutôt qu'ouvrier (« Odd ratio »)	Période 1	Période 2
Rapport enfants de cadres / enfants de PI		
Rapport enfants de PI / enfants d'ouvriers		
Rapport enfants de cadres / enfants d'ouvriers		

- La fluidité sociale a-t-elle progressé ou diminué d'une période à l'autre ?

Corrigé des deux exercices

Exemple 1 : Une société plus mobile n'est pas forcément plus fluide !

1. Pourquoi n'y-a-t-il pas de mobilité structurelle dans cette société ?

On parle de mobilité structurelle pour désigner la partie de la mobilité observée qui s'explique par des transformations dans la structure des emplois. Or, dans le modèle, les effectifs des emplois de cadres, d'employés et d'ouvriers restent inchangés de père en fils ; aucun flux de mobilité ne peut donc être lié à des changements dans la répartition socioprofessionnelle des emplois. La mobilité observée est, de ce fait, intégralement « nette »

2. Dans la période 1, comparez le degré de mobilité des enfants de cadres, d'employés et d'ouvriers, puis comparez leurs chances respectives d'accéder à la position « cadres ». Que remarque-t-on alors ?

La mobilité est nulle pour les enfants de cadres qui restent tous dans leur catégorie d'origine. Leur probabilité de devenir cadre est de 100%

Pour les enfants d'employés et d'ouvriers, par contre, les perspectives de mobilité sont plus importantes puisque la moitié d'entre eux passent dans une autre catégorie que celle de leur père.

En revanche, leur probabilité de devenir cadre est nulle.

On remarque donc que le fait d'être issu d'une catégorie sociale où les perspectives de mobilité sont plus fortes que dans d'autres ne suffit pas à garantir que l'on ait plus de chance d'accéder aux positions les plus convoitées.

3. Déterminer le nombre d'individus mobiles puis le taux de mobilité nette dans la période 1 puis dans la période 2. Que remarque-t-on ?

Dans la période 1, on dénombre 100 individus mobiles, le taux de mobilité est de 33% et c'est un taux de mobilité nette donc.

Dans la période 2, on dénombre 150 individus mobiles, soit un taux de mobilité nette de 50%

La mobilité nette a donc augmenté, et le risque est évidemment de qualifier cette mobilité de « choisie », d'en déduire que le choix des destinées des individus est donc plus libre et, en définitive, d'interpréter hâtivement l'augmentation du taux de mobilité nette comme la preuve de l'existence d'un processus d'égalisation des chances, bref, d'une société plus fluide (exactement comme le ferait sans doute l'auteur du graphique de la page 1 s'il est cohérent...)

4. L'inégalité des chances selon l'origine s'est-elle réduite de la période 1 à la période 2 ?

L'inégalité des chances est toujours aussi importante dans la période 2 : Le risque de déclassement est toujours inexistant pour les enfants de cadres, les perspectives d'ascension sociale sont toujours nulles pour les enfants d'autres origines...

Exemple 2 : L'inégalité des chances peut s'accroître sans que la mobilité ne change !

1. Déterminer le nombre d'individus mobiles puis le taux de mobilité nette dans la période 1 puis dans la période 2. Que remarque-t-on ?

Dans les deux périodes, le nombre d'individus mobiles est de 150, soit un taux de mobilité (nette) de 50%

2. Les enfants de professions intermédiaires sont-ils plus mobiles dans la période 1 ou dans la période 2 ? Cette évolution entre les deux périodes a-t-elle permis d'augmenter leurs chances relatives de devenir cadre plutôt qu'ouvrier ?

Les enfants issus de la catégorie « professions intermédiaires » sont plus mobiles dans la période 2 (70% d'entre eux changent de catégorie) que dans la période 1 (60% de mobiles). Cette mobilité accrue ne se traduit cependant pas par une chance relative accrue de devenir cadre plutôt qu'ouvrier : Ils ont toujours autant de probabilités de passer dans la première catégorie que de passer dans la seconde. (autrement dit, le rapport des deux probabilités qui exprime cette chance relative a une valeur de 1 dans les deux périodes)

3. Calculez pour chacune des deux périodes les chances relatives de devenir cadre plutôt qu'ouvrier pour les enfants de cadres, puis pour les enfants d'ouvriers

Dans la période 1, le même rapport est de 5 pour les enfants de cadres, de 1/3 pour les enfants d'ouvriers ; les enfants de cadres ont 5 fois plus de chances de rester cadres que de devenir ouvrier, les enfants d'ouvriers 3 fois moins de chances

Dans la période 2, le même rapport est de 12 pour les enfants de cadres, de 1/12 pour les enfants d'ouvriers ; les enfants de cadres ont 12 fois plus de chances de rester cadres que de devenir ouvrier, les enfants d'ouvriers 12 fois moins de chances

4. A partir des résultats de la question 3, complétez le tableau suivant :

Rapport des chances relatives de devenir cadre plutôt qu'ouvrier (« Odd ratio »)	Période 1	Période 2
Rapport enfants de cadres / enfants de PI	5	12
Rapport enfants de PI / enfants d'ouvriers	3	12
Rapport enfants de cadres / enfants d'ouvriers	15	144

5. La fluidité sociale a-t-elle progressé ou diminué d'une période à l'autre ?

Tous les rapports de chances relatives, quelles que soient les origines comparées, ont fortement augmenté d'une période à l'autre. L'inégalité des chances, mesurée en termes de fluidité sociale, est donc devenue beaucoup plus forte, alors même que l'importance de la mobilité nette observée est restée inchangée.

